

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objet : CONTAMINES MONTJOIE_Restructuration et création du réseau d'eau potable pour dilution de l'Arsenic

Personne morale : Commune Les Contamines-Montjoie

| N° Prix | Libellé | Prix Unitaire/ Forfait H.T. |
|---------|---|--------------------------------|
| 1110-01 | <p>INSTALLATION DE CHANTIER NIVEAU 3 et 3 +</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Les frais d'installation de chantier, aménagement des bureaux de chantier et des aires de stockage, ainsi que des accès chantiers, frais liés à la mise en place des mesures de sécurité et de protection de la santé selon les modalités définies par le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS.</p> <p>Ce prix s'applique selon la catégorie du chantier, au sens de la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et du décret n° 94,1159 du 26 décembre 1994, ainsi que de l'ensemble des textes, décrets et règlements en vigueur par rapport à la sécurité et la protection de la santé.</p> <p>Ce prix concerne l'installation de chantier pour la création d'une chambre de décantation au lieu-dit Les frasses et englobe également tout déplacement des bureaux de chantier et des aires de stockage au cours du chantier si nécessaire.Ce prix rémunère également les frais liés à la mise en place pour l'entreprise des mesures de coordination SPS, et notamment l'établissement des documents requis par le coordonnateur SPS et la participation aux réunions spécifiques.</p> <p>Par ailleurs, l'entrepreneur devra fournir les panneaux de signalisation et de publicité de chantier au format défini par le Maître d'Ouvrage (Cf. CCTP).</p> <p>Le prix d'installation intègre également la signalisation nécessaire au chantier pour la sécurité du personnel, des automobilistes et des piétons.</p> <p>Ce prix intègre également la réalisation d'un plan de balisage à proposer au gestionnaire de voirie avant démarrage des travaux.</p> <p>L'entreprise intégrera aux frais d'installation le rapport de constat de l'état des lieux par un huissier agréé. Ce constat sera réalisé en phase préparatoire de travaux en une ou plusieurs interventions.</p> <p>Ce prix rémunère également le piquetage des réseaux existants et des réseaux projetés.</p> <p>Cf. CCTP pour le descriptif précis et complet du poste installation de chantier.</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 1 - | TERRASSEMENT ET MACONNERIES | |

I. TERRASSEMENT EN TRANCÉE

1.1 - TRANCHEES

Les tranchées faisant l'objet de la présente section sont les tranchées pour toutes canalisations, y compris celles de raccordement des ouvrages publics de distribution (bornes-fontaines, poteaux d'incendie, bouches, etc....) à l'exclusion des tranchées pour branchements et des tranchées élargies pour pose de conduites supplémentaires.

En dérogation au fascicule 70, les tranchées devant recevoir plusieurs canalisations ayant le même profil sont payées au prix correspondant à la canalisation du plus grand diamètre, augmenté de 50% du prix de tranchée correspondant à chaque canalisation supplémentaire (y compris les plus-values éventuelles).

Lorsque des tranchées doivent recevoir plusieurs canalisations ayant des profils différents imposant l'aménagement d'une banquette, le prix de la tranchée de plus grand diamètre est augmenté de 60% du prix de la tranchée de la canalisation du plus petit diamètre.

En ce qui concerne les plus-values pour surprofondeur ou difficulté de terrassement, elles sont décomptées en décimètre entier de profondeur par mètre, toute fraction de décimètre étant arrondie au décimètre le plus voisin.

Par contre, les sujétions suivantes sont rémunérées à part et font l'objet d'articles particuliers du présent bordereau :

- Le dessouchage et l'abattage,
- Le boisage et le blindage des tranchées,
- La fourniture et la mise en œuvre de palplanches métalliques,
- L'épuisage des eaux souterraines d'un débit continu supérieur à 50 m³ à l'heure qui sera réglé conformément au prix 5106 du présent bordereau,
- Le drainage sous conduite et autres travaux faisant l'objet des prix spécifiques du présent bordereau.

Par ailleurs, les catégories de terrains visées ci-après s'entendent comme suit :

- Terrain n°1: terrains de toutes natures, sauf rocher compact ou molasse en place, permettant l'utilisation des engins mécaniques de type courant ou fort.
- Terrain n°2: sans objet
- Terrain n°3: molasse, rocher en place nécessitant l'emploi de brise-roche ou d'explosif.

1.2 - TRAVAUX CONNEXES

La règle générale s'appliquant à la définition des tranchées découle de l'application du fascicule 70 : il est recommandé au maître d'œuvre :

- De rechercher avant les travaux, en liaison avec les services gestionnaires de la voirie, par détermination de l'Optimum PROCTOR sur les échantillons de sols fournis par les sondages exécutés, les sections dans lesquelles le remblai risque de nécessiter le traitement ou le remplacement des déblais, de façon à chiffrer correctement le montant des travaux (fascicule 70 commentaire p.105).

- D'informer l'entrepreneur du contenu des autorisations de voirie (fascicule 70 commentaire p.105).

- De faire le choix quant à la réutilisation partielle ou totale des remblais, de disposer par cela d'éléments géotechniques de caractérisation des sols permettant à l'entrepreneur de prévoir le mode de réutilisation et de compactage des sols.

- D'adapter en conséquence les largeurs de tranchées afin de permettre une utilisation normale de blindages et un compactage soigné du fond de fouille, remblai d'assise et remblai latéral, dans le respect du fascicule 70 et notamment de son article V-6-3 (dimension des tranchées). Dans ce cas, il est recommandé l'utilisation d'un prix de terrassements en tranchées au mètre cube réel exécuté, sur la base du mètre cube théorique défini par le maître d'œuvre du projet, et d'adapter les postes de remblaiement en conséquence.

L'utilisation de matériaux autocompactants type gravelette constitue une dérogation à l'application du fascicule 70: dans ce cas, il est considéré que la largeur de tranchée nécessaire est dictée par les contraintes du travail et de protection du personnel, et il est fait le postulat suivant :

- Il est convenu que les parois des tranchées sont verticales et que leur largeur est au maximum égale au diamètre nominal de la canalisation majorée de 0,80 m, avec un minimum de 0,80 m. Cette largeur est majorée de 0,30 mètre par mètre de surprofondeur en dessous de 2 m.

- Dans le cas de la réfection de tranchée devant recevoir plusieurs canalisations, il est convenu que la largeur est au maximum celle de la tranchée de plus grand diamètre, augmentée de 50% de celle des tranchées de plus faible diamètre.

Il appartient au maître d'œuvre de décrire précisément au dossier projet dans quelles conditions il se place, d'informer l'entrepreneur et d'adapter en conséquence l'utilisation du bordereau.

Les prestations suivantes sont incluses dans les prix unitaires de la présente section :

- Les opérations de chargement, de transport et de mise en dépôt soignée, en un lieu désigné par le maître d'œuvre, des matériaux déposés dont le remplacement est demandé, que ces matériaux aient été déposés préalablement ou au cours de l'exécution des travaux. Sont néanmoins rémunérés à part, les frais de location ou d'indemnisation des sites de décharges agréées.

- Les travaux de reprise du réglage et du compactage de la dernière couche exécutée de la chaussée (chaussée devant être prise ici au sens structural du terme) en cas d'interruption survenue, pour quelque motif que ce soit, entre l'exécution de deux couches successives entrant dans la construction de la-dite chaussée.

II. TERRASSEMENT EN PLEINE MASSE

1.3 - TERRASSEMENTS

Ces prix ne concernent pas l'exécution des tranchées.

Les catégories de terrains indiquées ci-dessous sont décrites et classées en «Observations générales» de la section 1.1 «TRANCHEES» du présent bordereau.

Pour l'évaluation de tous travaux de terrassement en terrain n°3 pour petits ouvrages tels que regards pour robinetterie, brise-charge..., il est convenu que les parois de terrassements sont verticales et que le volume pris en compte est mesuré au droit de l'ouvrage.

Pour l'évaluation des travaux de terrassements des réservoirs et gros ouvrages, le volume pris en compte sera déterminé dans les conditions fixées par les pièces contractuelles.

1.4 - REGARDS

Aucune observation.

1.5 - GENIE CIVIL

Bétons :

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>Ces prix rémunèrent les prestations définies à l'article 41.5.1 du fascicule 65 du C.C.T.G. mesurées conformément aux indications de l'article 42.1. Ils comprennent également les prestations de réglage et de finition des surfaces non coffrées conformément aux articles 36.2.1, 42.2.2 et 42.2.3 du C.C.T.G., et les prestations éventuelles de cure définies à l'article 41.5.2 du C.C.T.G.</p> <p>Prise en compte de la Norme Béton NF EN 206-1.</p> <p>1.6 - ACCESSOIRES</p> <p>Aucune observation.</p> | |
| 1111-01 | <p>TRANCHEE COUV.1M POUR CANALISATION DN < OU = A 125</p> <p>"Ce prix rémunère :</p> <p>Les tranchées pour pose de canalisations en terrains n°1, y compris pompage jusqu'à 50 m³/heure, remblaiement ou évacuation des matériaux en excédent, dans une décharge mise à disposition par le maître d'ouvrage, susceptible d'être exécuté avec engins mécaniques, la hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure du fût de la canalisation ne devant pas être supérieure à 1 mètre, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée, non compris les surprofondeurs pour lit de pose."</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1113-01 | <p>P.V. SURPROF.DE TRANCHEE POUR CANAL. DN< OU = A 125</p> <p>"Ce prix rémunère :</p> <p>les plus-values sur les prix de l'article 1111 pour couverture supérieure à 1 mètre, lit de pose, et ne dépassant pas 3.00 m."</p> <p><i>Le décimètre par mètre :</i></p> | |
| 1114-01 | <p>TRANCH. A LA MAIN TERRAIN TOUTE NATURE</p> <p>"Ce prix rémunère :</p> <p>L'exécution de fouilles manuelles, sur autorisation de Maître d'Œuvre, en cas d'impossibilité d'emploi d'engin mécanique. Y compris toutes sujétions. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1132 | <p>P.V. TRANCHEE AU BRH</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>Les plus-values sur les prix unitaires des articles 1111 à 1114 pour ouverture de tranchée en terrains n°3 ne pouvant être exécutée qu'au BRH ou à la trancheuse par suite de l'impossibilité technique de l'emploi de l'explosif dûment constatée par le Maître d'Oeuvre et de son autorisation expresse, pour toutes profondeurs, y compris toutes sujétions."</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1133-01 | <p>P.V. TRANCHEE EN FORTE PENTE (P.L.>30%) POUR CANAL DN <OU = A 125</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>Les plus-values sur l'article 1111, pour ouverture de tranchées présentant une pente en profil en long supérieure à 30 % sur accord du Maître d'ouvrage ou du Maître d'oeuvre.</p> <p>- Le mètre linéaire:"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1134 | DEMOLITION DE CHAUSSEES | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>"Ce prix rémunère: La démolition de chaussées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux, et enduit superficiel. Ce prix intègre l'évacuation des déblais dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage." <i>Le décimètre par mètre carré :</i></p> | |
| 1135 | <p>DECAISSEMENT DE TRANCHEE DANS MATERIAUX D'APPORT "Ce prix rémunère: Le décaissement de tranchée dans matériaux d'apport pour la mise en place de béton bitumineux. Compris évacuation, réglage, compactage. " <i>Le mètre carré :</i></p> | |
| 1137 | <p>TRANCHE A LA PELLE ARAIGNEE "Ce prix rémunère: Sur accord du maître d'ouvrage ou du Maître d'oeuvre, l'installation de la pelle araignée, les tranchées pour pose de canalisations en terrain n°1, le remblaiement ou l'évacuation des matériaux en excédent dans une décharge agréée, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée." <i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1138-04 | <p>DECAISSEMENT OU RABOTAGE DE TRANCHEES LARGEUR 2,00 M "Ce prix rémunère: L'installation de la raboteuse, le décaissement ou rabotage de tranchées réalisées en grave bitume, grave émulsion, grave ciment, béton bitumineux et enduit superficiel. Ce prix intègre le balayage et l'évacuation des déblais dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. " <i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1201-01 | <p>ABATTAGE D'ARBRES DIAMETRE > 0,20 M "Ce prix rémunère: Les travaux d'abattage, y compris débitage et évacuation des troncs, branches et souches, pour un arbre de diamètre mesuré à 1 m du sol supérieur à 0,20 m. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 1201-02 | <p>EXTRACTION DE SOUCHE D'ARBRES DIAMETRE > 0,20M "Ce prix rémunère: Les travaux d'abattage, y compris débitage et évacuation des troncs, branches et souches, pour un arbre de diamètre mesuré à 1 m du sol supérieur à 0,20 m. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 1202 | <p>DEBROUSSAILLEMENT "Ce prix rémunère: Les travaux de débroussaillage avant ouverture d'une tranchée, exclusivement sur autorisation du Maître d'Oeuvre, y compris nettoyage, évacuation et mise en dépôt en un lieu agréé par le Maître d'Oeuvre des produits résultant de cette opération (l'abattage et le dessouchage des arbres dont le diamètre mesuré à 1 mètre du sol est inférieur à 0,20 m, est compris dans les travaux de débroussaillage). " <i>Le mètre carré :</i></p> | |
| 1204-01 | <p>BLINDAGE - CAGE METALLIQUE POUR CANAL. DN< OU = A 400 "Ce prix rémunère: Le blindage des parois de fouille toutes profondeurs, y compris sujétions de retrait selon guide SETRA avant remblaiement et compactage, et y compris sur largeur éventuelle de tranchée pour mise en place du blindage. " <i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1206-01 | P.V. AU PRIX 1111 POUR COMPACTAGE EN TRANCHEE SANS APPORT | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>"Ce prix rémunère: Les plus-values pour remblaiement de tranchée avec compactage méthodique sans apport de matériaux y compris toutes sujétions. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1207 | <p>REMISE EN ETAT DES TERRAINS</p> <p>"Ce prix rémunère: Sur ordre du Maître d'ouvrage, le décapage de la terre végétale sur 0,30 m, le stockage en cordon ou en tas, la remise en place après travaux, y compris épierrage, hersage et nivellement après stabilisation du sol.</p> <p>Les surfaces de remise en état des terrains traversés sont définies par le maître d'oeuvre au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elles intègrent la zone de passage de la conduite et la zone d'occupation temporaire en fonction de la profondeur et de la nature du terrain."</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p> | |
| 1208 | <p>ENGazonnement</p> <p>"Ce prix rémunère: L'engazonnement des terrains, y compris hersage, roulage, épierrage minutieux. Les surfaces engazonnées sont définies par le maître d'oeuvre au niveau de l'élaboration du devis estimatif. Elles intègrent la zone de passage de la conduite et la zone d'occupation temporaire en fonction de la profondeur et de la nature du terrain. "</p> <p><i>Le mètre carré :</i></p> | |
| 1211-06 | <p>MATERIAUX DE REMPL. EN TRANCHEE - T.V. ROULES 5/25</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris rapport géotechnique, transport, compactage selon guide SETRA. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1211-07 | <p>MATERIAUX DE REMPL. EN TRANCHEE - GRAVETTE 4/12</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris rapport géotechnique, transport, compactage selon guide SETRA. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1211-08 | <p>MATERIAUX DE REMPL. EN TRANCHEE - RECYCLES 0/60</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et mise en place de matériaux de remplacement en tranchée, y compris rapport géotechnique, transport, compactage selon guide SETRA. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1214 | <p>P.V. POUR PRESENCE DE CABLES OU CONDUITES</p> <p>"Ce prix rémunère: Les plus-values pour sujétions particulières dues à la présence de groupement de câbles ou conduites d'eau, de gaz, etc. rencontrées en fouille ou situées à moins de 0.30 m du bord théorique de la tranchée, y compris soutènement de la conduite longée, confortation et reconstitution des signalisations éventuelles, quel que soit le nombre de câbles ou de conduites s'ils sont regroupés, y compris les difficultés de terrassement. "</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1215-01 | <p>P.V. POUR CROISEMENT RESEAU DN< OU = A 50</p> | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>Les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles. Le prix s'applique une seule fois quel que soit le nombre de conduites posées en fouille commune, y compris le terrassement manuel.</p> <p>Tout faisceau, nappe ou groupement de conduites contigues, est assimilé globalement à un ouvrage unique et équivalent. Il est rémunéré selon les prix ci- dessous affectés du coefficient 1,5. "</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 1215-02 | <p>P.V. POUR CROISEMENT RESEAU DN>50</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>Les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles. Le prix s'applique une seule fois quel que soit le nombre de conduites posées en fouille commune, y compris le terrassement manuel.</p> <p>Tout faisceau, nappe ou groupement de conduites contigues, est assimilé globalement à un ouvrage unique et équivalent. Il est rémunéré selon les prix ci- dessous affectés du coefficient 1,5. "</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 1215-03 | <p>P.V. POUR CROISEMENT RESEAU PUBLIC OU BRANCHEMENT PARTICULIER</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>Les plus-values pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs rencontrés dans la fouille, y compris recherches et sondages, soutènement, confortation et réparation, reconstitution des signalisations éventuelles. Le prix s'applique une seule fois quel que soit le nombre de conduites posées en fouille commune, y compris le terrassement manuel.</p> <p>Tout faisceau, nappe ou groupement de conduites contigues, est assimilé globalement à un ouvrage unique et équivalent. Il est rémunéré selon les prix ci- dessous affectés du coefficient 1,5. "</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 1216-02 | <p>PREDECOUPAGE REVETEMENT EP.> A 20 CM</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>Le pré découpage, sur toute leur épaisseur, de revêtements de chaussées ou de trottoirs, réalisé, sur prescription exclusive du Maître d'Oeuvre, soit à la scie à béton, soit à la bêche pneumatique, toutes sujétions de mise en oeuvre et de réalisation comprises. "</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1218-02 | <p>COUCHE DE FONDATION DE CHAUSSEE EN GRAVE NAT.0/63</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>La fourniture, transport, mise en oeuvre, régalinge, réglage et compactage selon guide SETRA, de graves naturelles O/D pour constitution de couches de fondation de chaussées, trottoirs, accès, stationnements, accotements, etc... Ce prix s'applique aussi bien en travaux de chaussée qu'en réfection de tranchée y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuelle de la réfection provisoire de tranchée, dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |

| | | |
|---------|---|--|
| 1219-01 | <p>COUCHE DE BASE CHAUSSEE GRAVE CONCAS.0/20 OU 0/31.5</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture, transport, mise en oeuvre, régalinge, réglage et compactage selon le guide SETRA, de grave concassée (de courbe granulométrique située à l'intérieur du fuseau type). Ce prix s'applique aussi bien en travaux de chaussée qu'en réfection de tranchée y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuelle de la réfection provisoire de tranchée, dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1219-02 | <p>COUCHE DE BASE CHAUS.EN GRAVE BITUME 0/14</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture, transport, mise en oeuvre, régalinge, réglage et compactage selon le guide SETRA, de grave concassée (de courbe granulométrique située à l'intérieur du fuseau type). Ce prix s'applique aussi bien en travaux de chaussée qu'en réfection de tranchée y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuelle de la réfection provisoire de tranchée, dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. "</p> <p><i>La tonne :</i></p> | |
| 1219-04 | <p>COUCHE DE BASE CHAUS.EN GRAVE-EMULSION</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture, transport, mise en oeuvre, régalinge, réglage et compactage selon le guide SETRA, de grave concassée (de courbe granulométrique située à l'intérieur du fuseau type). Ce prix s'applique aussi bien en travaux de chaussée qu'en réfection de tranchée y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuelle de la réfection provisoire de tranchée, dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage. "</p> <p><i>La tonne :</i></p> | |
| 1220-02 | <p>COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX</p> <p>"Ce prix rémunère: La réalisation d'une couche de roulement aussi bien en travaux de chaussées qu'en réfection de tranchées, y compris toutes sujétions d'exécution et notamment le décapage et l'évacuation éventuels de la réfection provisoire de tranchées dans une décharge mise à disposition par le Maître d'ouvrage."</p> <p><i>La tonne :</i></p> | |
| 1223 | <p>COLLAGE DE LEVRE DE TRANCHEE</p> <p>"Ce prix rémunère: Le collage de lèvres de tranchée après reconstitution du corps de chaussée exécuté à la main par badigeonnage de flanc de bande à l'émulsion élastomère, y compris sablage. "</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 1240-01 | <p>PERCEMENT PAROI BETON CONDUITE DN< OU = A 250</p> <p>"Ce prix rémunère: Le percement de paroi en béton pour passage de canalisation, y compris ragrément et réfection de l'étanchéité après passage du tuyau, mais non compris la fourniture éventuelle d'une gaine étanche. "</p> <p><i>Le décimètre :</i></p> | |
| 1250-02 | <p>SONDAGE POUR UNE PROFONDEUR COMPRISE ENTRE 1,31 M ET 2,00 M</p> <p>"Ce prix rémunère: L'exécution de sondages particuliers à la pelle mécanique ou à la main, préalablement à l'exécution d'autres travaux, exclusivement sur autorisation du Maître d'Oeuvre, y compris dégagement d'ouvrages et blindage éventuel. "</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |

| | | |
|---------|---|--|
| 1260-01 | SIGNALISATION PAR FEUX (INSTALLATION ET 1ER JOUR) "Ce prix rémunère: L'installation de la signalisation routière par feux tricolores impliquant une circulation alternée, conformément à la législation en vigueur, y compris entretien et bon fonctionnement. " <i>L'unité :</i> | |
| 1260-02 | SIGNALISATION PAR FEUX (JOURNEE SUP.) "Ce prix rémunère: L'installation de la signalisation routière par feux tricolores impliquant une circulation alternée, conformément à la législation en vigueur, y compris entretien et bon fonctionnement. " <i>La journée :</i> | |
| 1262 | DEVIATION ET SIGNALISATION PROVISOIRE "Ce prix rémunère: La mise en place d'une déviation provisoire en accord avec le service gestionnaire, y compris fourniture et pose, amenée, entretien, et replis du matériel (information, signalisation, etc)." <i>L'unité :</i> | |
| 1263 | DECHARGE AUTORISEE "Ce prix rémunère: La plus-value pour décharge autorisée non fournie par le maître d'ouvrage. Ce prix rémunère la plus-value sur les prix 1111 à 1304 pour une décharge autorisée recherchée par l'entreprise, sur présentation de justificatifs. " <i>Le mètre cube :</i> | |
| 1401-06 | REGARD PREFA. PROF.1,50 M - RADIER GRAVIER - 1000 x 1000 "Ce prix rémunère: La fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassement, échelons en inox ou matériau composite, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, mais non compris le tampon pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier en gravier sur 0,10 m d'épaisseur. L'évacuation des matériaux en excédent est réputé inclus dans le prix du regard. " <i>L'unité :</i> | |
| 1401-10 | REGARD PREFA. PROF.1,50 M - RADIER GRAVIER - 1500 x 2500 "Ce prix rémunère: La fourniture et pose de regards préfabriqués série chaussée y compris terrassement, échelons en inox ou matériau composite, éléments verticaux à jonction bétonnée, dalle de couverture, mais non compris le tampon pour une profondeur de 1,50 m par rapport au radier en gravier sur 0,10 m d'épaisseur. L'évacuation des matériaux en excédent est réputé inclus dans le prix du regard. " <i>L'unité :</i> | |
| 1404-06 | P.V. AUX PRIX 1401 A 1403 SURPROF. REGARD - 1000 x 1000 "Ce prix rémunère : Les plus values sur les prix 1401, 1402 et 1403 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. " <i>Le décimètre :</i> | |
| 1404-10 | P.V. AUX PRIX 1401 A 1403 SURPROF. REGARD - 1500 x 2500 "Ce prix rémunère : Les plus values sur les prix 1401, 1402 et 1403 pour augmentation de profondeur des regards au delà de 1,50 m. " <i>Le décimètre :</i> | |
| 1410-01 | DISPO.FERMETURE - D400 55KG - H.MIN 95MM - ARTICULE ET VERROUILLE | |

| | | |
|------|---|--|
| | <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard, Tampons ou grilles, en fonte, fabriqué selon les normes en vigueur et certifié par l'AFNOR ou bureau équivalent, d'ouverture utile DN 600 mm minimum à cadre circulaire, y compris évidemment sous charnière. "</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 1503 | <p>BETON POUR MASSIFS DOSE A 260 KG TYPE C20/25</p> <p>"Ce prix rémunère: Au mètre cube, la fourniture et la mise en oeuvre de béton dont la classe de résistance est C20/25 selon la norme NF EN 206-1, et dont la classe d'exposition est XC1 et la classe de Chlorure Cl 0,40, dosé à 260 kg de ciment par mètre cube. "</p> <p><i>Le mètre cube :</i></p> | |
| 1603 | <p>GRILLAGE AVERTISSEUR AVEC FIL METALLIQUE</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur plastique avec fil métallique garantissant une continuité électrique. "</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2 - | <p>CANALISATION D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE</p> <p>Le présent chapitre concerne la fourniture et la pose de canalisations publiques d'alimentation en eau potable, y compris les canalisations de raccordement des ouvrages publics de distribution (bornes, fontaines, poteaux d'incendie, etc...) et des branchements.</p> <p>Pour l'application des prix du présent chapitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les longueurs des canalisations sont décomptées sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales et par la robinetterie qui sont payées, les unes et les autres, conformément aux dispositions ci-après : - La fourniture et la pose des tuyaux droits, y compris les joints courants, en tranchée ouverte à la profondeur normale définie ci-dessus est payée suivant la longueur, suivant les différents diamètres. Les différentes pièces spéciales de raccord, coudes, bouts d'extrémité à bride, cônes, pièce à tubulure, etc.. pour canalisation en fonte, acier et matière plastique, sont comptées en plus-value par application des prix du mètre linéaire de conduite de même type de diamètre, à des longueurs supplémentaires fictives spécifiées à l'article 2001. - Pour les pièces de dérivation, les longueurs de dérivation sont décomptées à partir de l'axe principal de la pièce. Les pièces coniques sont décomptées d'après le diamètre de la grande base. <p>Par ailleurs, le calage, tel que défini au C.C.T.G., est compris dans le prix de fourniture et pose des canalisations quel que soit le diamètre.</p> <p>Les butées, telles que définies à l'article 54 du C.C.T.G., font l'objet d'un règlement spécifique.</p> | |

| | | |
|---------|---|--|
| | <p>Les prix unitaires du présent chapitre intègrent les essais de pression et les prestations de nettoyage et de désinfection.</p> <p>Enfin, les épuisements au-delà du débit de 50 m³/h sont réglés conformément aux prix n° 1130 du présent bordereau.</p> | |
| 2001-09 | <p>PIECES SPECIALES FONTE DUCTILE POUR CANAL. PRESSION DN 100 - EQUIVALENCE METRIQUE</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation.</p> <p>Equivalences:</p> <p>Coude tout angle standard _____ 3,50 ml Coude tout angle express _____ 5,00 ml Té standard _____ 4,00 ml Té express _____ 7,00 ml Té 1 bride _____ 5,00 ml Cône standard _____ 3,50 ml Cône express _____ 4,50 ml Manchon standard _____ 3,50 ml Manchon express _____ 7,50 ml Bride unis _____ 2,50 ml Bride emboîtement _____ 2.50 ml Plaque de réduction _____ 1,50 ml Plaque pleine _____ 1.00 ml Esse pour poteau d'incendies _____ 4.00 ml"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2002-08 | <p>PIECES SPECIALES FONTE A BRIDE POUR CANAL. PRESSION DN 80 - EQUIVALENCE METRIQUE</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation.</p> <p>Équivalences :</p> <p>Coude tout angle _____ 3,00 ml Té _____ 3,50 ml Manchette 0,25 m _____ 2,00 ml Manchette 0,50 m _____ 2,50 ml Manchette 1,00 m _____ 6,50 ml Cône _____ 2,50 ml Bride unis _____ 1,50 ml Plaque de réduction _____ 1,50 ml Plaque pleine _____ 1.00 ml Croix _____ 10,00 ml Esse pour poteau d'incendies _____ 4.00 ml"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2002-09 | <p>PIECES SPECIALES FONTE A BRIDE POUR CANAL. PRESSION DN 100 - EQUIVALENCE METRIQUE</p> | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation.</p> <p>Équivalences :</p> <p>Coude tout angle _____ 3,00 ml Té _____ 3,50 ml Manchette 0,25 m _____ 2,00 ml Manchette 0,50 m _____ 2,50 ml Manchette 1,00 m _____ 6,50 ml Cône _____ 2,50 ml Bride unis _____ 1,50 ml Plaque de réduction _____ 1,50 ml Plaque pleine _____ 1.00 ml Croix _____ 10,00 ml Esse pour poteau d'incendies _____ 4.00 ml"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2005-07 | <p>PIECES SPECIALES PEHD ELECT. POUR CANAL. PRESSION PVC DN 63 - EQUIVALENCE METRIQUE</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation.</p> <p>Équivalences :</p> <p>Coude tout angle 2F _____ 3,00 ml Coude tout angle 2M _____ 3,00 ml Té 2F 1M _____ 4,50 ml Té 3M _____ 3,00 ml Réduction F _____ 2,50 ml Réduction M _____ 2,00 ml Manchon 2F _____ 1,50 ml Bouchon _____ 3,00 ml Prise de branchement _____ 6,00 ml Collet à bride _____ 2,00 ml Selle de branchement _____ 5,00 ml"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2005-10 | <p>PIECES SPECIALES PEHD ELECT. POUR CANAL. PRESSION PVC DN 110 - EQUIVALENCE METRIQUE</p> | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation.</p> <p>Équivalences :</p> <p>Coude tout angle 2F _____ 3,00 ml Coude tout angle 2M _____ 3,00 ml Té 2F 1M _____ 4,50 ml Té 3M _____ 3,00 ml Réduction F _____ 2,50 ml Réduction M _____ 2,00 ml Manchon 2F _____ 1,50 ml Bouchon _____ 3,00 ml Prise de branchement _____ 6,00 ml Collet à bride _____ 2,00 ml Selle de branchement _____ 5,00 ml"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2301-10 | <p>CANALISATION PEHD PN 16 BARS DN 110</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture, pose en tranchée ouverte et épreuves de canalisations polyéthylène haute densité, en série 16 bars conforme aux normes en vigueur, y compris raccord ou joint soudé.</p> <p>Les prix s'appliquent également pour les canalisations à joint automatique auto buté."</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 2601-08 | <p>ADAPTATEUR A BRIDE TYPE MAJOR OU QUICK PN 16 DN 80</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et pose d'adaptateurs à bride de type Major, Quick ou similaire, auto butée ou non, avec bride PN 16 et bague en fonte, joint rond et profilé en caoutchouc synthétique.</p> <p>"</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 2613-01 | <p>RACCORDEMENT SUR CONDUITE DN < OU = A 125</p> <p>"Ce prix rémunère: Le raccordement sur conduite existante de toute nature sous le contrôle du Service des Eaux, comprenant : le dégagement et le soutènement de la conduite en place, le démontage des joints, les coupes nécessaires mais non compris les pièces de raccord nécessaires.</p> <p>Ce prix ne s'applique pas pour raccordement sans coupe sur attente existante. "</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 3 - | CANALISATION D'ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>Le présent chapitre concerne toutes les canalisations publiques d'assainissement et de drainage, y compris les canalisations de raccordement des ouvrages, selon les prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G.</p> <p>Pour l'application des prix du présent chapitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les longueurs des canalisations sont décomptées sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales et des regards qui sont payés conformément aux dispositions ci-après. - La fourniture et la pose des tuyaux droits, y compris les joints courants, en tranchée ouverte à la profondeur normale définie ci-dessus est payée suivant la longueur, suivant les différents diamètres. Les différentes pièces spéciales de raccord, coudes, bouts d'extrémité à bride, cônes, pièce à tubulure, etc... sont comptées en plus-value par application des prix du mètre linéaire de conduite mentionnés à l'article 3001 à des longueurs supplémentaires fictives spécifiées. - Pour les pièces de dérivation, les longueurs de dérivation sont décomptées à partir de l'axe principal de la pièce. Les pièces coniques sont décomptées d'après le diamètre de la grande base. <p>Est compris dans les prix du présent chapitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le curage hydrodynamique des collecteurs. <p>Ne sont pas compris dans les prix du présent chapitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les épaissements au-delà du débit de 50 m³/h - Les contrôles qualité de réseaux diligentés par le Maître d'Ouvrage - Les butées pour les conduites de refoulement. | |
| 3701-09 | <p>DRAIN PVC DN 90, 100 OU 110</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et pose de canalisations de drainage en PVC annelé à cunette plate, type routier, non compris les matériaux d'enrobage. "</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 4 - | FONTAINE ET ACCESOIRES | |
| 4110-07 | <p>ROBINET-VANNE OPERCULE METAL. SURMOULE PN 16 DN 60/65</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique surmoulé d'élastomère à brides, série ronde, écartement court ou standard avec pression de service (vanne fermée) de 16 bars."</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 4110-08 | <p>ROBINET-VANNE OPERCULE METAL. SURMOULE PN 16 DN 80</p> <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique surmoulé d'élastomère à brides, série ronde, écartement court ou standard avec pression de service (vanne fermée) de 16 bars."</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 4110-09 | ROBINET-VANNE OPERCULE METAL. SURMOULE PN 16 DN 100 | |

| | | |
|---------|--|--|
| | <p>"Ce prix rémunère: La fourniture et pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique surmoulé d'élastomère à brides, série ronde, écartement court ou standard avec pression de service (vanne fermée) de 16 bars." <i>L'unité :</i></p> | |
| 4301-03 | <p>VENTOUSE AUTO TRIPLE EFFET PN16 ADM.60 TYPE 200 "Ce prix rémunère: La fourniture, pose et épreuves d'une ventouse à monter sur un té avec robinet d'arrêt incorporé et dispositif de vérification manuelle au sommet de l'appareil, non compris le regard et le té." <i>L'unité :</i></p> | |
| 4305-08 | <p>REDUCTEUR PRESSION AVAL A RESSORT DN 80 "Ce prix rémunère: La fourniture, pose et épreuves d'un appareil réducteur de pression aval à rapport de réduction réglable et pression aval constante hydraulique, manomètres et porte-manomètres compris, mais non compris les robinets-vannes, le regard, ainsi que la canalisation de by-pass, la boîte à boues, la soupape de décharge et la ventouse éventuelles qui sont décomptées à part. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 4314-08 | <p>BOITE A BOUES OU FILTRE PN 16 DN 80 "Ce prix rémunère : La fourniture et pose d'une boîte à boues ou de filtres en Y à accès par le dessous, pour protéger les appareils de régulation, pression de service 16 bars. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 4406 | <p>BOUCHE A CLE FONTE TETE REGLABLE "Ce prix rémunère: La fourniture et pose d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête réglable en hauteur en fonte ductile, pour chaussée d'un poids minimum de 14 kg, Hauteur totale 18,5 mm, tube allonge à collerette en fonte, plaque de tabernacle, tabernacle en fonte, y compris massif de protection autour de la tête. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 4408-01 | <p>VOLANT DE MANOEUVRE POUR ROBINET-VANNE DN 40 A 80 "Ce prix rémunère: La fourniture d'un volant de manoeuvre pour robinet-vanne. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 4408-02 | <p>VOLANT DE MANOEUVRE POUR ROBINET-VANNE DN 100 A 200 "Ce prix rémunère: La fourniture d'un volant de manoeuvre pour robinet-vanne. " <i>L'unité :</i></p> | |
| 4415-02 | <p>P.V.PRIX 4404 A 4406 POUR ENS.MANOEUVRE TELESCOPIQUE 1,1 A 1,7 "Ce prix rémunère: La plus-value aux prix 4404 à 4406 pour fourniture et pose en lieu et place du tube- allonge d'un ensemble de manoeuvre, télescopique y compris tabernacle, manchon d'accouplement tige et tube de manoeuvre en acier, tube-allonge coulissant en PEHD, bouchon en PVC et carré de manoeuvre en fonte revêtue d'époxy." <i>L'unité :</i></p> | |
| 5 - | BRANCHEMENT | |

| | | |
|---------|---|--|
| | <p>Les dispositions en tête de la section 1 : «TRANCHEES» du chapitre 1 du présent bordereau s'appliquent aux prix de la présente section.</p> <p>Pour l'évaluation de tous travaux accessoires, tels que remblaiement, réfection de revêtements, etc..., il est convenu que les parois des tranchées sont verticales et que leur largeur est au maximum égale au diamètre nominal de la canalisation majoré de 0,60 m avec un minimum de 0,60 m.</p> <p>Il est précisé que les prix de la présente section ne sont applicables que sur une tranchée de branchements n'excédant pas 20 mètres. Au-delà de cette longueur, les prix applicables sont ceux de la section 1 du Chapitre 1.</p> <p>Les sondages sont rémunérés selon le prix 1250 du chapitre « Terrassements et maçonneries ».</p> | |
| 5210-05 | <p>BRANCH.AEP SUR CANALISATION D.INT.< OU = A 150, ROBINET DN40</p> <p>"Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et pose d'un branchement sur canalisation d'un diamètre inférieur à 150 mm en fonte, en acier, en amiante ou en P.V.C. ou en polyéthylène comprenant :</p> <p>- le dispositif de piquage sur la canalisation par collier de prise en charge verticale ou horizontale, ou par interposition d'un té sur une conduite en P.V.C. ; - la fourniture et la pose d'un robinet de prise tout bronze ou laiton non dézinsifiable du type inversé à fermeture à droite au quart de tour."</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 5267-05 | <p>REDUCTEUR DE PRESSION DN 40</p> <p>"Ce prix rémunère :</p> <p>La fourniture et pose d'un réducteur de pression."</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 6 - | PLAN ET DOSSIERS | |
| 6202-02 | <p>DOSSIERS RECOLEMENT INFOR. LEVE & REPERAGE CANAL OU BRANCH.</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>L'établissement des dossiers prévus aux articles 72 du fascicule 71 et au fascicule 70, en conformité avec l'arrêté interministériel du 21 janvier 1980 et l'instruction du 28 janvier 1980, sur la base du cadastre digitalisé, en coordonnées Lambert 93 pour la planimétrie et NGF 69 pour l'altimétrie, au format DXF.</p> <p>La précision est fixée à 3 cm en XY et à 1,5 cm en Z.</p> <p>Il est prévu 3 jeux de plans avec cartouche et un exemplaire sur support informatique"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 6202-03 | <p>DOSSIERS RECOLEMENT INFOR. TRIANGULATION POINT PARTICULIER + REPERAGE</p> <p>"Ce prix rémunère:</p> <p>L'établissement des dossiers prévus aux articles 72 du fascicule 71 et au fascicule 70, en conformité avec l'arrêté interministériel du 21 janvier 1980 et l'instruction du 28 janvier 1980, sur la base du cadastre digitalisé, en coordonnées Lambert 93 pour la planimétrie et NGF 69 pour l'altimétrie, au format DXF.</p> <p>La précision est fixée à 3 cm en XY et à 1,5 cm en Z.</p> <p>Il est prévu 3 jeux de plans avec cartouche et un exemplaire sur support informatique"</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |

| | | |
|---------|---|--|
| 6202-04 | <p>DOSSIERS RECOLEMENT INFOR. SCHEMA DETAILLES D'OUVRAGES + CROQUIS</p> <p>"Ce prix rémunère: L'établissement des dossiers prévus aux articles 72 du fascicule 71 et au fascicule 70, en conformité avec l'arrêté interministériel du 21 janvier 1980 et l'instruction du 28 janvier 1980, sur la base du cadastre digitalisé, en coordonnées Lambert 93 pour la planimétrie et NGF 69 pour l'altimétrie, au format DXF.</p> <p>La précision est fixée à 3 cm en XY et à 1,5 cm en Z.</p> <p>Il est prévu 3 jeux de plans avec cartouche et un exemplaire sur support informatique"</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 6202-05 | <p>PV PRIX 6202-02 DOSSIERS RECOLEMENT INFOR. MISE CONFORMITE SIG</p> <p>"Ce prix rémunère: L'établissement des dossiers prévus aux articles 72 du fascicule 71 et au fascicule 70, en conformité avec l'arrêté interministériel du 21 janvier 1980 et l'instruction du 28 janvier 1980, sur la base du cadastre digitalisé, en coordonnées Lambert 93 pour la planimétrie et NGF 69 pour l'altimétrie, au format DXF.</p> <p>La précision est fixée à 3 cm en XY et à 1,5 cm en Z.</p> <p>Il est prévu 3 jeux de plans avec cartouche et un exemplaire sur support informatique"</p> <p><i>Le mètre linéaire :</i></p> | |
| 7 - | <p>CONTROLES DE QUALITE</p> <p>Les désignations d'ouvrages mentionnées au présent chapitre sont utilisées pour l'intégration des dépenses aux programmes subventionnés.</p> <p>Les essais et contrôles externes prévus ne sont pas confiés à l'entreprise adjudicataire du marché.</p> <p>Il est rappelé que les essais de pression ainsi que les désinfections des conduites AEP sont compris dans le prix de la pose.</p> | |
| 7102-01 | <p>CONTROLE DE COMPACTAGE PAR PENETROMETRE DYNAMIQUE</p> <p>"Ce prix rémunère: A l'unité, l'essai de contrôle de compactage par pénétromètre dynamique avec détermination des résistances dynamiques apparentes Rd en DaN/cm² en fonction de la profondeur, y compris fourniture du rapport d'essai, amenée et repli du petit matériel."</p> <p><i>L'unité :</i></p> | |
| 8 - | <p>HORS BORDEREAU</p> | |
| 8001 | <p>Modification et adaptation des canalisations de la chambre de vanne du virage</p> <p>Ce prix rémunère, l'ensemble des pièces à fournir et à modifier, leur pose, dans la chambre de vanne en suivant les prescriptions du CCTP et les indications des plans fournis dans les pièces du marché. Ce prix est élaboré en connaissances des conditions d'intervention par l'entreprise. Y compris toute sujétion.</p> <p><i>Le forfait :</i></p> | |
| 8002 | <p>Modification et adaptation chambre à vanne de l'Oratoire</p> <p>Ce prix rémunère, l'ensemble des pièces à fournir et à modifier, leur pose, dans la chambre de vanne en suivant les prescriptions du CCTP et les indications des plans fournis dans les pièces du marché. Ce prix est élaboré en connaissances des conditions d'intervention par l'entreprise. Y compris toute sujétion.</p> <p><i>Le forfait :</i></p> | |

| | | |
|------|---|--|
| 8003 | <p>Modification et adaptation chambre à vanne du réservoir des Grassenières</p> <p>Ce prix rémunère, l'ensemble des pièces à fournir et à modifier, leur pose, dans la chambre de vanne en suivant les prescriptions du CCTP et les indications des plans fournis dans les pièces du marché. Ce prix est élaboré en connaissances des conditions d'intervention par l'entreprise. Y compris carottages nécessaire aux traversées de dalles et de murs. Y compris toute sujétion.</p> <p><i>Le forfait :</i></p> | |
| 8004 | <p>Modification et adaptation chambre à vanne du réservoir de la Côte d'Auran</p> <p>Ce prix rémunère, l'ensemble des pièces à fournir et à modifier, leur pose, dans la chambre de vanne en suivant les prescriptions du CCTP et les indications des plans fournis dans les pièces du marché. Ce prix est élaboré en connaissances des conditions d'intervention par l'entreprise. Y compris toute sujétion.</p> <p><i>Le forfait :</i></p> | |
| 8005 | <p>Automatisme de gestion des volumes de remplissage pour dilution de l'Arsenic</p> <p>Ce prix rémunère, la fourniture et les raccordements électriques de l'appareillage d'automatisme nécessaire à la gestion des volumes d'entrée des source pour la dilution en Arsenic <10µg/l, dans la chambre de vanne en suivant les prescriptions du CCTP et les indications des plans fournis dans les pièces du marché. Ce prix est élaboré en connaissances des conditions d'intervention par l'entreprise. Y compris les raccordements électriques des vannes motorisées et des débitmètres. Y compris le temps de formation nécessaire au personnel du service des eaux de la commune.Y compris toute sujétion.</p> <p><i>Le forfait :</i></p> | |
| 8006 | <p>Conduite inox autoportée</p> <p>Ce prix rémunère, la fourniture et la pose d'une conduite autoportée pour le passage du nant d'Armancette en suivant les prescriptions du CCTP et les indications des plans fournis dans les pièces du marché. Ce prix est élaboré en connaissances des conditions d'intervention par l'entreprise, il comprendra un passage minimum intérieur de 100mm, un calorifugeage, les butées et la pose d'une ventouse hors gel si besoin. Y compris toute sujétion.</p> <p><i>Le forfait :</i></p> | |